PAC 2023 / La réforme de la PAC impacte l'ensemble du programme d'aides du deuxième pilier financé par le FEADER, en particulier les agri-environnementaux.

De nouveaux programmes MAEC dans le Gers en 2023

e nouveaux engagements de cinq ans peuvent être souscrits dès la campagne de déclaration 2023. Plusieurs opérateurs proposent des programmes dans le Gers autour de deux objectifs : accompagner les exploitations de grandes cultures et de polyculture-élevage dans la transition agro-écologique et soutenir les pratiques vertueuses au regard de la préservation de la biodiversité.

Les PAEC transition portés par l'Institution Adour et la Chambre d'agriculture du Gers se déclinent dans 4 territoires : le bassin versant du Midour, le territoire grandes cultures zone intermédiaire, le périmètre du projet de PNR Astarac et l'actuel PAEC Astarac - Vic-Bilh.

Les enjeux retenus dans ces territoires portent sur la qualité de la ressource en eau et sur le maintien et l'accompagnement des filières grandes cultures et polyculture élevage. Au regard de ces enjeux, les PAEC dans ces territoires proposeront les mesures suivantes :

- Grandes cultures adaptées aux zones intermédiaires
- Polyculture élevage adaptée aux zones intermédiaires
- Gestion de la fertilisation en grandes cultures
- Bien-être animal, autonomie fourragère pour les élevages herbivores
- Viticulture, lutte biologique sans herbicides
- Semis direct en grandes cultures.

Les engagements seront possibles dans la limite des enveloppes disponibles sur les territoires. A ce titre, des critères de priorisation pourront être définis.

Les PAEC biodiversité, portés par le PETR Pays d'Armagnac et l'ADASEA du Gers, se déclinent dans 3 territoires : l'Armagnac, les Coteaux Gascons et les Rivières de Gascogne.

Les enjeux retenus au niveau régional qui permettent d'activer les mesures :

- Natura 2000
- Les milieux humides
- Les espèces relevant d'un programme d'action du Ministère de la Transition Écologique : jacinthe de Rome, plantes messicoles, cistude, papillons et libellules, pollinisateurs sau-

vages, tourterelle des bois

- Les milieux agro-pastoraux. Les mesures issues du catalogue national sont les suivantes:
- Gestion des milieux humides
- Protection des espèces
- Gestion et restauration des prairies
- Conversion des terres arables en prairies
- Couverts d'intérêt pour la flore et la faune
- Entretien des infrastructures agro-écologiques

Le budget étant resserré par rapport à la période précédente, des priorités seront mises en place (présence avérée des espèces, adhésion CATZH et/ou LIFE, éleveurs, renouvellement de contrats précédents).

ZOOM

Réunion pour le PAEC Midour

Une réunion spécifique pour les exploitants agricoles du bassin versant du Midour sera organisée le 16 mars prochain, de 10h à 12h30 à Nogaro.

Les opérateurs (Institution Adour, PETR Armagnac, Chambre d'agriculture et ADASEA) présenteront l'ensemble des programmes accessibles sur ce territoire et vous pourrez échanger directement avec les animateurs des programmes sur le contenu des cahiers des charges des MAEC. Des invitations individuelles seront adressées dans les prochains jours.

Contact



- Chambre d'agriculture du Gers, Tél. 05.62.61.77.54
- ADASEA du Gers, Tél. 05.62.61.79.50

